

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

Votants: 10

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

**Représentés:** Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Abstentions: 0

**Excusés:** Laura CIPIERE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Gérard DOREMUS

### Objet: Renouvellement contrat d'entretien installation campanaire Eglise - DE 2022\_5\_7

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien des cloches de l'Eglise confié à l'entreprise BROUILLET et FILS arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Il propose de renouveler ce contrat conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, contrat renouvelable 4 fois, ne pouvant excéder une durée totale de 5 ans et prenant donc fin au plus tard le 31 décembre 2027, sauf dénonciation de l'une des parties.

Il précise que ce service d'entretien est assuré une fois par an moyennant un abonnement annuel forfaitaire de 282 € H.T. révisable chaque année en fonction d'un indice publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des suffrages exprimés le renouvellement de ce contrat et autorise le Maire à signer le document correspondant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance  
**Gérard DOREMUS**

Le Maire  
**Gérard MAGNE**



Publication sur le site internet de la commune le :  
7/12/2022

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
046-214000942-20221124-DE 2022_5_7-DE